Synergie Rurale - Action Paysanne

(SyR-AP)

Organisation Non Gouvernementale de l'environnement et de développement communautaire

But : Conservation de la nature et développement communautaire

Missions : Agir pour la sauvegarde de l'environnement et le développement local à travers la conservation de la diversité biologique et la gestion des ressources naturelles

Rapport trimestriel

Juillet – août – septembre 2016

Prise des données sur un petit pangolin par le Coordonnateur et les patrouilleurs du village Kebina

Sensibilisation	Recherche	Formation

Coordonateur
Synergie Rurale – Action Paysanne, SyR-AP (NGO) Téléphone : +243 810694811 Email : keboyclaude@gmail.com –
Blog: http://synergieruraleactionpaysanne.blogspot.com/
République Démocratique du Congo

Introduction

Pendant trois mois soit juillet - août - septembre 2016 et cela malgré l'absence d'un programme spécifique sur les pangolins en République Démocratique du Congo, Synergie Rurale – Action paysanne (SyR-AP) a lancé une campagne de sensibilisation pour la protection des pangolins géants (*Manis gigantea*) très spécifiquement ainsi que d'autres espèces des petits pangolins dans la chefferie de Batere, sa zone actuelle d'action.

Union entre SyR-AP et Communauté locale

La Coordination s'est mobilisée pour diminuer dans un premier temps les menaces récurrentes qui pèsent sur les pangolins géants et en second lieu impliquer les populations locales dans la conservation à travers les activités de sensibilisation, de formation et de recherche en vue d'obtenir une plus large implication de ces dernières. L'objectif étant d'agir dans la protection des pangolins et la gestion des ressources naturelles.

Pour s'y faire, SyR-AP s'est basée sur les textes et réglementations internationaux tels que la Red List de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et les Annexes de la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi que les recommandations internationales des organisations telles que Species Survival Commission - Groupe de Spécialistes des pangolins de l'UICN (SSC-PSG-UICN), Africa Pangolin Working Group (APWG), International Institute for Environnement and Developpement (IIED), The wildlife trade monitoring network (TRAFFIC), Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et autres.

Assurées par le Coordonnateur ainsi que le Chef de Base, ses activités ont été réalisées avec l'apport matériels, technique et financiers des quelques uns de nos membres et partenaires.

A cet effet, nous tenons à remercier infiniment madame Carly Waterman de Species Survival Commission (SSC) et Pangolin Specialist Group (PSG) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour ses encouragement et ses orientations et Africa Pangolin Working Group (APWG) à travers le professeur Ray Janssen qui nous a fournis un modèle de fiche d'identification (**Standardised pangolin data sampling sheet)** sur les espèces des petits pangolins en vue de catégoriser celles qui existent dans la zone de notre action.

Nos remerciements vont aux membres de SyR-AP qui ont contribué chacun selon ses moyens pour que les activités se déroulent dans le temps bien planifié. Monsieur Paty Iflankoy de Toulouse en France a été d'un apport financier considérable pour la réussite de cette mission. SyR-AP lui exprime sa gratitude.

SyR-AP rend hommage également à monsieur Manuel Melaw, représentant et chef traditionnel du Groupement Melaw dans la chefferie de Batere, qui au delà de l'accueil chaleureux dont nous avons bénéficié, a pris la décision judicieuse et historique de s'impliquer avec toute sa population dans la conservation des pangolins géants, espèce totem, symbole de son pouvoir. Son implication est traduite par la lettre d'engagement qu'il a signée afin de prouver au monde son serment. Cet acte encourage et rassure les acteurs de conservation que nous sommes.

Nous exprimons aussi nos gratitudes aux patrouilleurs jadis chasseurs, désignés par le Chef Melaw qui ont accepté d'abandonner la chasse pour travailler au service de la protection des pangolins géants ainsi que de lutter contre son commerce. Cet engagement réconforte notre travail sur terrain.

Enfin, nos remerciements s'adressent à nos acteurs de terrain dont monsieur Christian Mungul, Chef de base et Chargé des programmes dans SyR-AP ainsi que monsieur Iyemone notre Assistant Administratif qui ont bien daigné disposer de leur temps, force et intelligence pour nous accompagner pendant trois mois d'activités.

Nous sommes convaincus que cette énième session d'activité trouvera un écho favorable auprès de la communauté de conservation nationale et internationale.

Nos remerciements

Note spéciale : *Pendant que nous bouclons la rédaction de ce rapport, une grande décision venait d'être prise en Afrique du Sud par les membres de COP17 de CITES qui ont élevé **En Danger** le niveau de protection des pangolins géants. Nous tenons à féliciter tous les participants ainsi que le secrétariat général de CITES pour cette historique décision qui certainement va encore attirer l'attention des Etats tels que la République Démocratique du Congo, notre pays, à renforcer sa législation faunique sur la conservation des pangolins géants.*

Activités

Sensibilisation

Sites

La première phase de cette campagne de sensibilisation a concerné les villages riverains de la grande forêt de *Mukaw* dans sa partie est, les villages se trouvant au nord de la forêt *Lekaa* ainsi que ceux de l'est des forêts *Isabla* et *djook*. Ce sont les parties qui comportent plus de villages et de concentration humaine exerçant plus de pression sur la faune et la flore. Il s'agit des villages ci-après : *Mbaan, Nsemoyou, Nsemakere, Ndojime, Mpanda 1, Mpanda 2,Miaka, Nsemazaa et Kebina.*

Theme

Il a été exploité le thème **« ne pas tuer, ne pas manger, ne pas vendre les pangolins** » Nos agents de terrain l'ont adopté pour lutter contre la criminalité faunique et les pratiques anti-environnementales très récurrentes parmi lesquelles la chasse, le braconnage, les feux des brousses et des savanes, la destruction des forêts et la consommation des viandes des brousses ainsi que la percé du nouveau marché de commerce des écailles des pangolins ouvert par les commerçants venus des villes de Kinshasa et de Brazzaville.

Ce thème a été abordé de la manière suivante :

- **Ne pas tuer – No hunt** : *Dans la chefferie de Batere, le pangolin géant est un totem, une espèce sacrée qui représente le pouvoir du chef. Il est donc interdit de l'abattre sous peine d'être expulser du village ou de voir sa maison brulée mystérieusement.*
  Cet interdit a été exploité, rappelé et renforcé;
- **Ne pas manger – No eat** : *Dans les us et coutumes de cette communauté, il n'est pas interdit de consommer la viande des pangolins (géant ou petit). la Sensibilisation s'est basée sur la réglementation internationale interdisant la consommation de la viande de brousses. la RDC n'ayant pas encore une réglementation spécifique sur les pangolins, la List Rouge de l'UICN, la CDB, les Annexes de CITES et les recommandations de TRAFFIC ont servi des documents de base ;*
- **Ne pas vendre – no sales** : A *travers un échange d'informations, il a été question d'expliquer à la communauté locale la réglementation internationale relative à la lutte contre le commerce illégal et illicite des pangolins ainsi que ses dérivés. Les recommandations de l'organisation TRAFFIC et les Annexe de CITES ont été exploités. Quelques cas d'arrestation et de saisie à travers le monde ont également été exposés pour démontrer l'ampleur de la lutte et des sanctions.*

Objectif

L'objectif poursuivi dans cette sensibilisation était d'expliquer à cette population locale, jusque là ignorantes des lois et réglementations sur la protection des pangolins, que le braconnage, la consommation, la chasse et le commerce des pangolins (toutes espèces) étaient interdit par la communauté internationale à travers des lois, recommandations et réglementations.

Il s'agit également de faire connaître aux paysans les conditions désespérées que vit les pangolins ainsi que l'importance et l'utilité de gérer leurs ressources naturelles et plus exactement de valoriser le Pangolin géant comme ressource et richesse locales de la communauté.

METHODOLOGIE

A cause de manque de matériels d'affichage et de projection, nous avons procédé aux échanges des préoccupations. Il a été organisé des réunions avec les chasseurs, les chefs traditionnels et les notables ainsi que les paysans des villages.

Le Coordonnateur ou le Chef de Base expose sur chaque aspect de notre thème, ensuite, des questions sont posées par la population. Enfin, des discussions s'engagent pour aboutir à des compromis communs de protection qui respectent la coutume et se conforment à la réglementation nationale et internationale en la matière.

Il ressort de ces compromis deux actes importants dont la signature de Déclaration d'Engagement du grand Chef de groupement, Monsieur Samuel Melaw (Voir annexe 1) et la désignation par ce dernier de quelques redoutables chasseurs issus des différents villages riverains des sites de conservation en qualité des patrouilleurs (pisteurs) parmi lesquels certains chefs de terre de son Groupement.

CIBLES

Les catégories spécifiques concernées pour cette étape sont les chefs traditionnels, les notables et les chasseurs. Le choix de ces catégories est justifié, pour les chefs, du fait de leur responsabilité d'engager la communauté et aussi par leur personnalité et capacités de s'imposer sur la population tandis que les notables représentent le pouvoir public, c'est le représentant de l'Etat qui détient le pouvoir de juger des petits faits locaux et de transférer les récalcitrants en jugement auprès des instances de sécurité. Enfin, les chasseurs sont en effet les plus grands prédateurs des pangolins. Les paysans ont aussi assisté aux réunions publiques et ont été sensibilisés.

En tout, plus ou moins 700 personnes ont été touchées directement et plus de 2000 le seront indirectement par cette campagne de sensibilisation.

RESULTATS

Bien que les résultats d'une sensibilisation ne soient pas toujours perceptibles dans l'immédiat, notre activité en a produit quelques uns:

Activités	Résultats
Rappel de l'interdiction traditionnelle d'abattre les pangolins géants (respect des tabous et interdits traditionnels)	- Engagement écrit du Chef de Groupement - 7 personnes, chasseurs et quelques chefs de terre désignés et transformés en patrouilleurs
Sensibilisation sur la lutte contre le commerce illégal et illicite des pangolins et ses produits	- Les écailles des pangolins stockées pour vente sont présentées et remises au Coordonnateur - quelques commerçants d'écailles sont dénoncés

Echantillon d'écailles des pangolins remis par un chasseur

Recherche

La recherche pour nous à cette étape a consisté à la prospection des indices tels que des nouveaux terriers, des traces de mobilité et d'alimentation des pangolins géants, à l'identification des espèces des petits pangolins. Il était question également de procéder à la prise des caractéristiques des pangolins en vue d'établir une banque des données. La prise des données n'a pas été effective à cause de manque d'expérience scientifique ainsi que des difficultés connues dans l'expédition des kits de prise des données promis par un de nos partenaires. Ceci n'est que partie remise. La deuxième campagne de sensibilisation prévue au début de l'année 2017 s'en occupera. Bien qu'à moitié réalisée, nous avons pu prendre les caractéristiques des petits pangolins dans l'attente des observations et orientations des scientifiques qui vont nous lire. Nos patrouilleurs ont également procédé au débusquage des pièges dans les forêts.

PROSPECTION DES INDICES DES PANGOLINS GEANTS ET DEBUSQUAGE DES PIEGES

Les patrouilleurs ont été d'un apport utile pour parcourir les forêts primaires jonchées d'épines et des lianes. Ils nous ont rapporté que le pangolin géant s'observe très difficilement à cause de ses habitudes nocturnes et du temps qu'il passe dans son abri souterrain. Ses excréments sont rarement visibles car ils sont mangés par d'autres espèces telles que les oiseaux et rongeurs. Les indices les plus visibles restent dans tous les cas, les terriers et les termitières cassées ainsi que les traces du drainage de la queue du pangolin géant.

Quelques indices ci-après ont été identifiés : il s'agit des terriers, des fourmilières cassées et des traces.

Patrouilleurs inspecte un terrier

Piste de passage d'un pangolin géant

Termitière cassée par un Pangolin géant

Sept (7) patrouilleurs surveillent au stade actuel chacun un minimum de 5 terriers. Le tableau ci-après présente les détails de ce travail.

N°	Noms des patrouilleurs	Nombre des terriers surveillés	Noms des Forêts	Villages riverains attaché	Noms cours d'eau
1	Kebungu Trésor	5	Mukaw	Semoyou et Mbanda 1	Mukaw
2	Mopila Ruffin Saidi	6	Mukaw	Nsemakere	Mukaw
3	Moju Franklin Osso	5	Lilibi	Mbaan	Lilibi
4	Iyelekay Alida	6	Mekier Meepe	Mbaan et Semoyou	Mukaw
5	Mabanga Godé	5	Djook	Kebina et Mdojime	Djook
6	Iyembay Elo	6	Lekaa	Mdojime	Lekaa
7	Saio Modiki	6	Lekaa	Nsemakere	Lekaa

Les patrouilleurs de SyR-AP

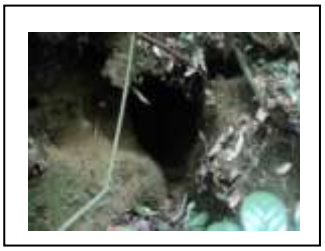

Tous les terriers découverts se trouvent le long des cours d'eau et généralement à proximité des sources d'eau, sous les racines des gros arbres ou à côté des quelques roches. Tous au pied des pentes montagneuses et dans un écosystème arbuste.

Quelques terriers

Depuis 2010, la situation des terriers se présente de la manière suivante :

Période	Terriers découverts	Terriers en surveillance	Terriers abandonnés	Pièges débusqués
2010 - 2012	4	4	0	3
2013 - 2015	17	13	4	13
2016 -	26	22	4	21
Total	**47**	**39**	**8**	**37**

IDENTIFICATION DES PETITS PANGOLINS

Dans nos sites, les forêts *Lekaa*, *Isabla* et *Mukaw*, deux espèces dont les signes correspondent au *Manis tricuspis*, avec petits écailles et au *Manis tetradactyla*, arboricole très répandu dans la région seulement ont été identifiées. Il s'agit du petit pangolin brun et de l'autre noir à ventre blanc. Tous les échantillons des petits pangolins qui nous ont été ramenés vivant pour identification ont été par la suite remis en forêt par les patrouilleurs.

Selon nos patrouilleurs, les petits pangolins noirs ont été tous ramassés dans des cours d'eau ou à proximité tandis que les petits pangolins bruns dans les buissons forestiers ou dans les savanes.

Il est important de signaler qu'il existe une plus forte présence de *Manis tetradactyla,* petits pangolins noirs dans les forêts où s'exercent nos activités. Selon les patrouilleurs, cela s'explique par le fait que très fréquemment, les savanes sont brulées et les petits pangolins bruns qui y habitent sont régulièrement capturés, brûlés et chassés. Par contre les petits pangolins noirs vivent dans les forêts inondées et touffues dont l'accès est difficile.

PRISE DES CARACTERISTIQUES

PANGOLIN GEANT

Selon nos patrouilleurs, Le pangolin géant est une espèce rare et difficile à ramasser ou capturer en saison sèche et comme on ne peut pas le chasser, nous avons attendu plus de trois mois pour l'observer sans un seul outil de surveillance tel que la caméra. Les indices uniquement ont été trouvés et non l'espèce elle-même vue.

Bien que les indices soient visibles, les patrouilleurs nous ont signifié que selon leur constat un pangolin géant peut rester plus d'un mois dans son terrier sans sortir pendant la saison sèche et rend par conséquent très difficile son observation. C'était juste la période de notre activité. Il faut du temps et du matériel moderne de surveillance.

PETIT PANGOLIN NOIR (ARBORICOLES)

Deux espèces ont été identifiées dans la zone. Il s'agit de petit pangolin noir au ventre blanc et de petit pangolin brun. Huit échantillons nous ont été présentés et remis en forêt. La prise des caractéristiques a concerné un échantillon par espèce de petit pangolin :

Date : 23/08/2016

Habitat : Forêt inondée de *Isaabla*

Couleur : Noire à ventre blanc

Type : Probablement *Manis tetradactyla*

Taille : 88 cm

Taille de la queue : 53 cm

Poids :2,7 kg

Sexe : M

Signes particulières : ----

Formation

PATROUILLEURS (PISTEURS)

Nos patrouilleurs au nombre de sept(7) ont reçu une formation in situ sur la surveillance des terriers et la prise des données.

Ils ont appris du Coordonateur :

- **le comportement humain et environnemental à observer en forêt**
  - ne jamais fumer
  - creuser un trou pour y déposer ses excréments
  - ne pas cracher, ne pas jeter un objet non dégradable
- La création des pistes
  - Ne pas couper les arbres vivants
  - Veiller à la jonction des pistes
  - Poser des signaux indicatifs sur les arbres
- **les dispositions à prendre à la découverte d'un nouveau terrier**
  - prendre immédiatement les coordonnées GPS
  - photographier le terrier et ses alentours
  - rechercher d'autres indices tels que les excréments et les empreintes
  - rechercher et débusquer toute embuscade à l'entrée du terrier et aux alentours

- **les méthodes de surveillance des terriers ;**
  - identifier et nommer chaque terrier. Il s'agit d'inscrire sur une planche à afficher (initial du patrouilleur/initial du nom de la forêt/ numéro du terrier selon l'ordre de découverte/coordonnée GPS), exemple : *OM/MK/1/18°39'07.42'' E* qui signifie OSSO Melaw /Mukaw / le premier terrier découvert/Coordonnées GPS. Ce système permet de retrouver très facilement le terrier et surtout évaluer le travail des patrouilleurs ;
  - visiter les terriers tous les deux jours, la première visite se fait le matin et la seconde le soir et ainsi de suite. Il a pour objectif d'empêcher les chasseurs à poser les pièges et de vérifier la fréquentation des terriers.
- **le rapportage.**

Des fiches des rapports techniques ont été conçues pour faciliter et adapter le rapportage (Annexe 3&4).

A l'issue de la formation, il a été assigné les missions ci-dessous aux patrouilleurs :

Missions	Tâches
Patrouille	Recherche des terriers et des pièges
Inspection	Dénicher les chasseurs, braconniers débusquer les pièges
Surveillance	Protéger, veiller, vérifier et garder les terriers

AGENT LOCAUX

Les agents locaux ont appris à rédiger les rapports, à organiser des séances de sensibilisation et à assurer les plaidoyers.

Emanuel MELAW, Chef du Groupement

Conclusion

A ce jour, SyR-AP peut se dire heureux du travail abattu sur terrain. Il est vrai que l'expertise technique et scientifique manque. Cependant avec un peu d'expérience dans la conservation nous a permis d'avancer dans la protection des pangolins géants. Nous nous réjouissons aussi de l'implication de la communauté Batere dans l'action de conservation.

Le dernier trimestre de l'année 2016 sera pour nous celui d'évaluation globale en vue de mesurer les résultats des activités engagées durant toute l'année. Il s'agira également de mesurer l'impact de la sensibilisation et le niveau de surveillance des terriers.

Perspectives

Après cette campagne, SyR-AP projette de mettre en place un système technique plus spécialisé de surveillance des terriers et de patrouille en forêt. Elle propose dans l'avenir la création des Forêts Communautaires Locales (FCL) en vue d'associer la Communauté Locale à la gestion de ses ressources naturelles et de la rassurer de son engagement.

SyR-AP mettra en place un planning d'activités et recherchera des financements pour:

- renforcer les capacités de son équipe de patrouilleurs par une formation plus professionnelle ;
- la prise en charge des patrouilleurs pour mieux maintenir ces derniers dans l'action de conservation ;
- équiper les patrouilleurs en matériels de surveillance des terriers;
- organiser des missions des recherches d'autres sites et d'inventaire biologique;
- la mise en place des activités de développement afin de rassurer et de soutenir les efforts d'implication des populations locales riveraines des forêts de conservation ;
- renforcer les activités de sensibilisation à travers un outil de communication communautaire en vue de diffuser plus largement les informations ;
- amorcer le processus de création des Forêts Communautaires Locales (FCL).

Par ailleurs, SyR-AP va devoir créer des structures locales d'échange d'information dans chaque village riverain des forêts de protection.

La Coordination va s'employer à :

- mener un plaidoyer auprès des autorités politico-administratives de la République Démocratique du Congo afin de disposer d'un plan d'urgence pour sauver les pangolins géant en danger ;
- sensibiliser les services locaux de sécurité (la police, direction des migrations et des renseignements) en vue d'obtenir leur collaboration et implication dans la lutte contre la criminalité des pangolins ;
- mettre en place des Comités Locaux de Conservation dans tous les villages riverains des forêts qui auront pour mission d'assurer l'éducation environnementale et coordonner les activités de développement.

Un patrouilleur en plein création des pistes

DIFFICULTES

Nous avons rencontré quelques difficultés dont le manque de matériels de communication et de mobilité. Il s'agit très précisément de GPS pour la prise des données, des appareils photos professionnels pour des images appropriées, des ordinateurs pour le rapportage et la communication, de vidéo projecteur pour la sensibilisation ainsi que des motos pour les déplacements.

SUGGESTION

A la fin de nos activités, les communautés nous ont fait quelques propositions pour permettre d'avancer dans la conservation sur le plan local. SyR-AP les a cooptées comme étant des recommandations issues de la campagne de sensibilisation.

En vue de réduire la consommation des pangolins, la communauté locale a recommandé :

- les activités alternatives telles que l'élevage de petits bétails et de volaille dans les villages ;
- le soutien à la communauté à travers l'aménagement des infrastructures scolaires, sanitaires et routières de desserte agricole ;
- l'implication des autorités locales à la lutte ;
- l'application des lois relatives à la protection de la faune et de la flore;
- le maintien de la sensibilisation auprès des populations.

SyR-AP remercie toutes les parties prenantes à ces activités.

Terrier d'un pangolin géant

Annexe 1 : Lettre d'engagement du grand Chef du groupement Melaw

Le Chef Samuel Melaw Signant sa déclaration d'engagement

VILLAGE MBAAN

LE 16/08/2016

Moi, chef de terre de la communauté, BATERE, confirme la présence des pangolins et de pangolins géants d'Afrique sur mon sol et dans mes forêts.

Accepte de m'impliquer dans la conservation de ces deux espèces et dispose mes forêts. la conservation Mobilise la population pour toutes les activités de conservation des les espèces. Designe l'ong synergie RURALE Action paysanne (SYR-AP) pour cette activité de conservation pour ma communauté

Espère et souhaite en revoir le développement de notre communauté.

fait à MBAAN LE 16/8/2016

chef de terre MELAWU SAMOELE

Annexe 2 : Interview du Chef du Groupement Melaw

Le Coordonnateur de SyR-AP, Claude Keboy et le Chef de Groupement, Monsieur Samuel Melaw lors de l'interview

Coordonateur : Bonjour Monsieur, pouvez-vous vous présenter ?

Chef : Je me nomme Samuel Melaw, je suis le chef coutumier du groupement *Melaw*, le plus grand des trois qui constituent la chefferie de Batere.

Coordonateur : Combien de villages sont sous votre emprise ?

Chef : Toute la chefferie de Batere comporte 64 villages, mon groupement en compte plus ou moins 25, je gère donc 22 chefs de terre.

Coordonateur : Acceptez-vous l'ong SyR-AP, comment trouvez vous son travail sur terrain ?

Chef : J'apprécie le travail de cette ong car elle est la première de ce genre dans toute la chefferie et dans mon groupement. Son chef de base m'a convaincu par son travail et sa présence sur les lieux de travail. Ma famille et mes descendants qui ont un peu étudié m'ont expliqué que c'était une bonne chose pour notre groupement, car les animaux que nous gardons par notre tradition vont nous amener le développement. Nous étions à la recherche d'une organisation qui peut réhabiliter nos écoles, nos centre de santé et jeter des ponts. SyR-AP nous a rassuré que cela est possible si nous nous engageons à protéger les pangolins. Voila pourquoi j'ai engagé ma communauté par la signature d'une lettre d'engagement qui cède mes forêts à la conservation.

Coordonateur : Parlez-nous du pangolin géant, quelle valeur a cet animal dans votre tradition ?

Chef : Dans notre coutume, le pangolin géant est un totem, un animal réservé uniquement au chef coutumier. On en mange, mais interdit de tuer. Pour en tuer, je désigne moi-même la personne qui doit le tuer et c'est pour des occasions spéciales. C'est-à-dire à l'occasion du décès d'un membre de la famille du chef ou pour recevoir un hôte. Au cas où un chasseur le tue, il est dans l'obligation de ramener tout l'animal auprès de moi (chef) pour que je retire mes droits et faire une cérémonie de désenvoutement. Le chasseur qui tue le pangolin géant n'aura qu'un demi-quartier et tout le reste est distribué aux membres de la famille du chef et notables du village.

Coordonateur : Il ya des sanctions pour des contrevenants ?

Chef : Bien sûr, sur le plan coutumier, le chasseur peut constater des décès dans sa famille ou voir sa maison brûlée mystérieusement. Sur le plan de principe, il peut être chassé du village et même du groupement. Il partira vivre dans un autre groupement ou plus ailleurs. Il doit s'amender sinon il subira des sanctions. Le seul regret est que l'Etat ne nous accompagne pas dans les sanctions, il est très absent et nous appliquons nos principes coutumiers pour sanctionner.

Coordonnateur : Maintenant que vous vous êtes engagés, qu'attendez-vous de SyR-AP et de ceux qui vous exige de protéger les pangolins.

Chef : Merci, savez-vous que vous êtes le premier à nous informer de la protection des pangolins géants? L'Etat ne nous a jamais dit. D'ailleurs, notre coutume protège ipso facto le pangolin géant, sans savoir qu'un jour l'Etat interdira. Alors c'est vous qui êtes notre interlocuteur et interface. Il faut dire à ces personnes que nous attendons le développement de notre groupement et chefferie. Venez nous construire les écoles, les centres de santé et les ponts. Venez créer les emplois pour nos enfants. Nous sommes très pauvres, nous sommes incapables de nous soigner, de nous déplacer et nos enfants étudient par terre et les écoles sont en chaume et s'écroulent à chaque fois que les gros vents nous attaquent.

Coordonateur : Dernier mot.

Chef : Merci, je vous remercie pour nous avoir amener cette ong et nous nous appuyons. Courage et vous avez notre soutien.

Annexe 3 : Fiche de rapportage pour pisteur

FICHE DE PRISES DES DONNEES POUR PATROUILLEURS

Nom/ Village : …… :…… **Site/ Village** :…… ……: ……

Identité du terrier	Coordonnées GPS du terrier	Coordonnées GPS du Site (Forêt)	Etat du Terrier	Indice des pangolins	Nbre / Nv terriers	Observation

Annexe 4 : fiche rapport mensuel

FICHE TECHNIQUE/ RAPPORT Mensuel

Nom des pisteurs	Village	Site de travail	Coordonnée GPS (Site)	Nombre de terrier en observation	Nbre terrier découvert	Etat de terrier	Indices pangolins	Observation